



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Caisse des Écoles

## DÉLIBÉRATION N° 19

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2025



OBJET : Acquisition et livraison de blouse scolaire pour les enfants d'école maternelle- Autorisation de signature du marché.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration | 13 |
| Nombre de Membres présents à la séance                  | 9  |

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le deux-juin s'est réuni le dix-huit juin deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

#### **Etaient présents :**

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Valérie FOURNIER, Madame Marie COMBELLE représentant le Conseil Municipal

Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Madame Nathalie CUNEAZ, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

#### **Etaient excusés :**

Madame Laurence COLONNEAUX, Trésorier Principal  
Madame Charlotte ODENT, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Frédéric DUPONT

*Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.*

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>092-269200770-20250618-19-1-DE<br>Date de télétransmission : 10/07/2025<br>Date de réception préfecture : 10/07/2025 |
|---|

**ACQUISITION ET LIVRAISON DE BLOUSE SCOLAIRE POUR LES  
ENFANTS D'ECOLE MATERNELLE  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 18 juin 2025,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le décret n° 87.130 du 26 février 1987, relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'action sociale et des caisses des écoles,

VU les statuts de la Caisse des Ecoles, modifiés le 26 novembre 2013 stipulant que le Maire en sa qualité de Président et le Maire-Adjoint chargé des centres de loisirs, en sa qualité de Vice-Président, sont membres de droit,

CONSIDÉRANT qu'un prestataire doit être choisi dans le cadre de l'acquisition et livraison de blouse pour les enfants d'école maternelle de la Ville, pour l'année scolaire 2025/2026,

CONSIDÉRANT que les prestations de ce marché de fournitures relèvent de l'article R 2123-1 1° du code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée,

CONSIDÉRANT qu'une mise en concurrence a été effectuée par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence le 10 avril 2025 au journal les Echos et sur la plate-forme AWS, par le biais d'accords-cadres à bons de commande faisant l'objet d'un lot,

CONSIDÉRANT que 8 plis ont été reçus, avant la date limite de remise des offres fixée au 13 mai 2025,

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées au regard des critères de jugement établis pour cette procédure,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver l'opération relative à l'acquisition et livraison de blouse pour les enfants d'école maternelle attribuée à la société « Atelier d'Ariane » qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

- Le marché prendra effet à compter de la date de notification, pour l'année scolaire 2025/2026

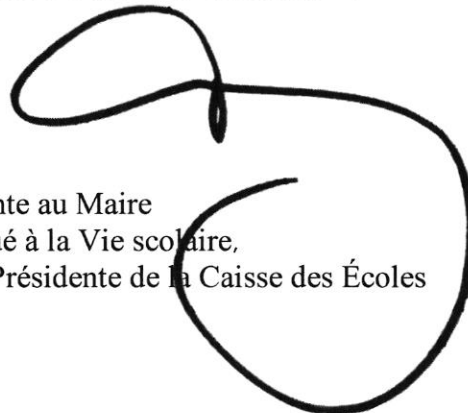
ARTICLE 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, à signer le présent marché.

ARTICLE 3 : D'imputer le montant de la dépense sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS



Adjointe au Maire  
délégué à la Vie scolaire,  
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles